



PRÉFET DU VAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 29 mars 2022

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement.

Motif(s) : capture temporaire avec relâcher sur place de la Testudo hermanni (Gmelin, 1789) – Tortue d'Hermann, sur les communes du Var, et particulièrement sur l'aire de répartition de l'espèce, pour une période de 5 ans, de 2022 à 2026.

Demandeur : Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note technique = dossier de demande

Contexte

Dans le cadre de ses missions d'animateur du PNA Tortue d'Hermann, de gestion de sites (dont certains issus de mesures compensatoires cadrés par AP) ou diagnostics ponctuels, le CEN PACA est amené à réaliser des inventaires Tortues d'Hermann et à mettre en œuvre des suivis de populations de cette espèce sur les communes du Var.

La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de ce spécimen d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

La finalité principale de l'opération est l'inventaire de population. Chaque individu est mesuré et marqué selon le code EPHE ou SOPTOM, à savoir une ou deux encoche(s) réalisée(s) sur les écailles marginales, indolore pour l'animal, ou marqué temporairement avec un feutre de peinture.

Avis

Actions entrant dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann et suivis de sites

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 30 mars 2022

Fin de la consultation : 20 avril 2022 inclus